

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Droit(s) des enfants (France) > **Droits de l'enfant, déjà vingt ans ?**

Droits de l'enfant, déjà vingt ans ?

lundi 23 novembre 2009, par [DECKER Véronique](#) (Date de rédaction antérieure : 19 novembre 2009).

Alors que 191 pays ont signé une convention pour les droits des enfants, ceux-ci restent largement symboliques.

Il y a 20 ans, le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) était ratifiée par la France et 191 autres pays (les États-Unis et la Somalie avaient refusé car elle interdisait la peine de mort). Si la convention était une avancée majeure, ces droits sont largement restés symboliques.

Aujourd'hui à travers le monde, 93 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école dont 43 millions en raison d'un conflit armé. 126 millions travaillent et 100 millions vivent dans la rue, abandonnés.

En France, on peut s'interroger sur la réalité du droit à l'éducation lorsqu'en Seine-Saint-Denis, tant de jeunes attendent encore en novembre une place en lycée... Sans compter les enfants Rroms, refusés illégalement dans les écoles publiques de bien des communes, y compris de gauche.

De quel droit au logement s'agit-il lorsque des bidonvilles se reconstruisent jusqu'aux portes de Paris ? Quel est le droit à une sécurité minimale lorsque des mineurs isolés qui fuient des pays en guerre sont traqués par la police ? Le droit à la santé recule sur tout le territoire pour les enfants les plus démunis et la faim avance. Même le Secours catholique reconnaît avoir des difficultés à fournir la nourriture en quantité suffisante.

Officiellement, les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents, mais RESF constate chaque jour que des expulsions inhumaines bafouent ce droit minimal. Les enfants ne peuvent être incarcérés et devraient bénéficier de mesures éducatives, mais la répression grandit et les éducateurs peinent à trouver trois sous pour la moindre activité de prévention ou d'accompagnement des jeunes en difficulté. Quant à l'égalité des droits entre filles et garçons, ce n'est plus une priorité : même les deux heures par semaine d'« aide personnalisée » en école élémentaire sont massivement offertes aux garçons (dans l'académie de Créteil, le soutien concerne pour 83 % des garçons).

En 1841, il y a 150 ans à peine, une loi a interdit le travail des enfants de moins de 8 ans. Quarante ans plus tard, en 1881, l'école est devenue publique et gratuite. Ensuite, tout au long du xxe siècle, le droit à l'éducation n'a cessé de progresser en imposant l'école jusqu'à 12 ans après la guerre de 1914, jusqu'à 14 ans après celle de 1939, et 16 ans après 1968. Mais, Sarkozy vient de réinventer les classes de « découverte professionnelle » dès 14 ans.

Les droits des enfants reculent et à chaque fois que les droits des enfants régressent, ceux des femmes et de l'ensemble des populations suivent rapidement.

André Breton disait dans le premier *Manifeste du surréalisme* : « *C'est peut-être l'enfance qui approche le plus de la vraie vie.* » Les conditions de vie faites aux enfants donnent une bonne mesure du niveau d'inégalités sociales atteint par notre époque.

Véronique Deker

P.-S.

* Paru dans Hebdo TEAN 31 (19/11/09).